

630 - Conservation et valorisation du patrimoine

**Proposition de dépôt d'un bien archéologique mobilier
issu du site de MACKWILLER, propriété du
Département, au CIP La Villa à DEHLINGEN**

CD/2020/035

Service chef de file :

K4 - Archives, Patrimoine, Mémoire

Résumé :

Le présent rapport propose au Conseil Départemental de déposer un bien archéologique mobilier issu du site des thermes romains à Mackwiller, propriété du Département, au Centre d'Interprétation du Patrimoine (CIP) " La Villa " à Dehlingen, et de conclure une convention de dépôt tripartite avec la Communauté de communes de l'Alsace bossue et Archéologie Alsace.

Le site gallo-romain de Mackwiller est la propriété du Département depuis le XIX^e siècle pour les thermes et la seconde moitié du XX^e siècle pour le mausolée.

Les vestiges des thermes gallo-romains sont protégés au titre des monuments historiques.

L'une des missions du Département du Bas-Rhin est la conservation et la valorisation du patrimoine. Pour ce site, par convention en date du 20 juin 2016, le Département du Bas-Rhin a mis le terrain de Mackwiller à disposition du Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan devenu Archéologie Alsace. Cet établissement y réalise notamment le suivi scientifique et la valorisation.

La Communauté de communes de l'Alsace bossue (via le Centre d'Interprétation du Patrimoine La Villa) et ses partenaires assurent la médiation sur le site, dans le cadre d'une action globale de valorisation des sites archéologiques sur le territoire de la Communauté de communes. La Villa propose un voyage sur les traces de nos ancêtres au travers des vestiges d'une ferme gallo-romaine occupée du I^{er} au IV^e siècles. Ce CIP approfondit les différentes facettes du métier d'archéologue, autour de la vie des hommes à l'époque romaine.

Un tambour de colonne, en libre accès, est régulièrement déplacé par les usagers du site de Mackwiller. Afin d'éviter sa dégradation, voire son vol, celui-ci pourrait être mis en dépôt au CIP La Villa, afin de garantir sa préservation, le Département restant propriétaire.

Le CIP remplit toutes les conditions techniques pour assurer la bonne conservation de cet objet, sous la supervision scientifique d'Archéologie Alsace.

Il est proposé d'autoriser ce dépôt à la Communauté de communes de l'Alsace bossue et d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département (propriétaire), Archéologie Alsace (supervision scientifique et dépositaire) et la Communauté de communes de l'Alsace bossue (pour le CIP La Villa, sous dépositaire), pour convenir

notamment des conditions de gestion et de conservation que La Villa devra mettre en œuvre. Ce dépôt serait consenti à titre gratuit. Le projet de convention de dépôt pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction est joint en annexe de la présente délibération.

Cette proposition a été soumise pour avis à la Commission territoriale ouest le 17 septembre 2020, qui a émis un avis favorable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide du dépôt d'un bien archéologique mobilier départemental issu du site de Mackwiller, au Centre d'Interprétation du Patrimoine (CIP) La Villa, à Dehlingen ;
- approuve les termes du projet de convention de dépôt à conclure entre le Département, Archéologie Alsace et la Communauté de communes de l'Alsace bossue ;
- autorise son Président à signer cette convention, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.

Strasbourg, le 02/10/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY